

## Le CESE poursuit son engagement en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

## Déclaration du groupe Associations et Coopération

En 1979 dans l'hémicycle du CESE siégeaient 97 % d'hommes et 3 % de femmes. Aujourd'hui, en 2021, le CESE est la chambre constitutionnelle la plus paritaire dans sa composition. Quel chemin parcouru!

A l'occasion des 20 ans de la DDFE l'année dernière, Mme Emelyn Weber, son ancienne présidente, rappelait le chemin de croix pour s'en approcher.

Il a donc fallu près de 60 ans pour que la présence des femmes qui, au CESE, relevait de l'anecdote atteigne enfin la parité - même si elle ne l'est toujours pas encore totalement partout, telles que dans les instances de gouvernance. Mais un simple regard dans le rétroviseur démontre aisément la richesse et la justesse des travaux pour notre institution, mais aussi pour notre société. Même si nous devons rester lucides : si les travaux du CESE étaient suivis et influents, alors ils auraient impacté les sphères du pouvoir, du travail et même de l'engagement afin que l'égalité y règne, comme une normalité.

Or, plafonds de verre, inégalités, discriminations et violences perdurent et ce même au sein du Conseil et de nos organisations.

Heureusement, les observatoires se multiplient et permettent une vision plus fine de nos réalités de terrain, notamment au sein de nos structures, qu'elles soient associatives, coopératives ou s'inscrivant plus généralement dans l'économie sociale et solidaire (ESS).

Nous savons par exemple qu'en France l'action bénévole est paritaire – 1 bénévole sur 2 est une femme - mais parité ne veut pas dire pour autant égalité. En effet, plus de 60 % d'associations sont dirigées par des hommes. Par ailleurs, si l'ESS met les territoires, l'environnement et l'humain au cœur de son fonctionnement, elle peine encore en matière d'égalité. Aujourd'hui encore, les femmes occupent 39 % des places dans les conseils d'administration de structures de l'ESS et 56 % des postes de cadres, alors même qu'elles représentent 68 % des salariés.

Le dernier rapport du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire le souligne clairement : si l'égalité relève des valeurs de l'ESS, cela n'est pourtant pas un sujet pour tous ses acteurs. Et s'il y a hélas, une chose égalitaire, ce sont les milieux où s'observent les inégalités car elles se nichent absolument partout. Mais nous ne craignons pas de regarder ce qui se passe, ou pas, dans nos propres structures et de nous évertuer à toujours mieux. Ce rapport, sévère mais pertinent, précise justement que « l'ESS a également la capacité à apporter et porter les solutions ou leviers ».

Aussi, ensemble, fixons-nous des objectifs, à court terme, à long terme, fixons-nous une feuille de route pour les atteindre et, surtout, engageons-nous, tous et toutes, à concrétiser ces objectifs. L'ambition est belle : insuffler une nouvelle culture de l'égalité, du respect. Égalité de salaires, de postes décisionnaires, égalité de droits et de traitement. Bien sûr, cette ambition demandera des efforts. Mais, l'enjeu est tellement capital – pour aujourd'hui et pour demain. Car cette culture de l'égalité va améliorer notre fonctionnement démocratique et va aussi, indéniablement, assurer une société plus juste et plus paisible.

Élargissons nos références en matière de rôles modèles féminins, de figures inspirantes, multiplions la transmission de ces parcours, à l'instar, par exemple, du projet « Matrimoine », destiné à retrouver la mémoire des femmes oubliées de l'ESS et valoriser celles qui font l'ESS aujourd'hui, qu'elles soient bénévoles, militantes, salariées, dirigeantes, entrepreneuses, chercheuses ou femmes politiques. Ce projet se traduira par la publication d'un ouvrage historique fin 2022 portant sur des figures féminines de l'ESS depuis 1830, la diffusion de portraits numériques de femmes qui travaillent actuellement dans l'ESS ainsi que la réalisation et la diffusion d'outils pédagogiques – quizz et cartes « Idées reçues » – afin de sensibiliser à l'égalité femmes-hommes dans l'ESS.

Gardons toujours à l'esprit que, lorsque sévissent les crises économiques, sanitaires, lorsqu'explosent les conflits, ou que s'affirment les intégrismes, les femmes sont toujours les principales victimes. C'est à leurs corps, à leur travail, à leurs salaires, à leur statut et parfois à leur existence même que l'on s'en prend.

C'est pourquoi le groupe des associations et le groupe de la coopération rejoignent totalement les ambitions affichées par cette Résolution et l'ont voté sans réserve. Nos deux groupes sont absolument convaincus qu'il est nécessaire que la DDFE poursuive son travail d'une part de conviction, d'acculturation à l'égalité et ses leviers d'actions et, d'autre part son travail de déconstruction des idées reçues, des discriminations, des violences et des inégalités.

Justement, parce que les progrès en matière de droits des femmes et d'égalité ne sont pas une affaire de sexe ou de genre mais constituent des progrès pour l'humanité toute entière, nous conclurons en citant un homme, Ambroise Croizat, co-fondateur de la Sécurité sociale. Afin de souligner la fragilité des progrès, ce syndicaliste et homme politique nous conjurait de parler non pas « d'acquis sociaux mais de conquis sociaux ».

Or, pour les femmes, ce qui est conquis n'est jamais définitivement acquis. Surtout lorsqu'on sait que pour combattre toute avancée en faveur de leurs droits et leur égalité, forces réactionnaires et obscurantistes ne désarment jamais. Aussi, affirmons notre détermination à gagner ce juste combat pour l'égalité.